



COMMUNE DE  
**St-Légier-La Chiésaz**

LA MUNICIPALITÉ

**AU CONSEIL COMMUNAL  
DE ST-LEGIER-LA CHIESAZ**

**PREAVIS No 11/2017**



**concernant la dépense pour les frais d'étude  
du renouvellement du télésiège de la Châ sur  
le domaine skiable des Pléiades**

Date proposée pour la 1<sup>ère</sup> séance des commissions :  
le mardi 3 octobre 2017 à 19h00  
à la Grande Salle de St-Légier-La Chiésaz,  
salle des Dents du Midi

## SOMMAIRE

---

1. Objet du préavis.....	3
2. Chronologie et faits importants .....	3
3. Stratégie.....	4
3.1. Exploitation et fréquentation des installations .....	4
3.2. Evolution des conditions d'enneigement .....	5
3.3. Importance du TKD de La Châ pour le domaine skiable.....	5
3.4. Tarifs et produits .....	7
3.5. Stratégie de développement et d'évolution .....	7
3.6. Magic Pass .....	8
3.7. Synergies avec l'Espace Régional des Pléiades .....	8
3.8. Participation régionale au financement de l'investissement .....	9
4. Présentation du projet d'études et calendrier .....	9
4.1. Démarches nécessaires et phasage .....	9
4.2. Objectifs de l'étude .....	9
4.3. Calendrier.....	10
5. Aspects financiers .....	11
6. Grille d'analyse Agenda 21 .....	12
6.1. Cohérence sur le plan économique et communal.....	12
6.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement.....	12
7. Conclusions du préavis.....	12

---

St-Légier-La Chiésaz, le 13 septembre 2017

Madame la présidente,  
Mesdames et Messieurs les conseillères et conseillers communaux,

## **1. Objet du préavis**

Le présent préavis a pour objet une demande de dépense pour les frais d'étude de CHF 90'500.-, soit la moitié du montant total CHF 181'000.- à se répartir avec la commune voisine de Blonay, pour le développement d'un projet, la présentation d'un devis général et l'obtention des autorisations en vue du renouvellement de l'installation de remontée mécanique de la Châ sur le domaine skiable des Pléiades.

## **2. Chronologie et faits importants**

Le téléski débrayable (TKD) de la Châ, construit en 1954, est la première installation réalisée sur les pentes des Pléiades. Son tracé était identique à celui que l'on connaît aujourd'hui, mise à part sa position de départ et d'arrivée. En 1975, le TKD a subi des modifications importantes dans son fonctionnement et son tracé. Le départ a été relevé d'environ 450 mètres et son arrivée prolongée de près de 150 mètres afin de se rapprocher du sommet de « Bondenoces ». Depuis lors, seuls des travaux de maintenance et d'aménagements ponctuels ont été entrepris.

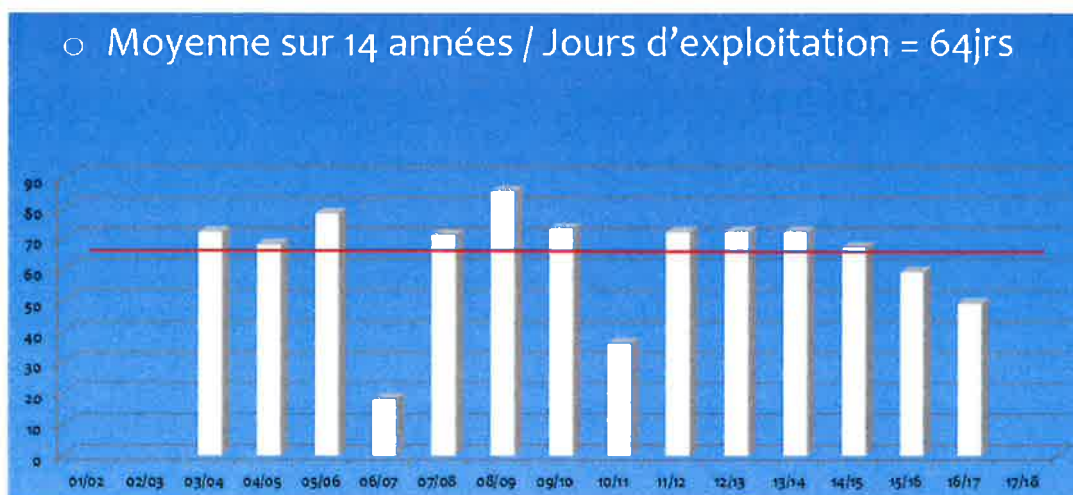
En 2004, dans le cadre du renouvellement des installations des Pléiades, un projet de prolongation du TKD de la Châ en direction du sommet avait été envisagé. Ce projet a été abandonné au profit du remplacement de l'installation des « Motalles » et de la réalisation du TKD de « Prantin ».

L'autorisation d'exploiter, délivrée par le canton de Vaud, datant du 6 février 1996 est échue depuis février 2016. Afin de pouvoir exploiter cette installation durant l'hiver 2016-2017, la Coopérative des Pléiades (CdP) a sollicité et obtenu, à titre exceptionnel, par le biais d'un dossier de mise en conformité présenté l'automne dernier, la prolongation de l'autorisation d'exploiter cette installation indispensable à l'attrait du site. Afin d'y parvenir, il fallait bien entendu satisfaire aux exigences en matière de sécurité imposées par le Concordat Intercantonal pour les Téléphériques et Téléskis (CITT). Des travaux de mise en conformité ont ainsi permis, en novembre 2016, de prolonger l'autorisation d'exploiter de trois saisons, soit jusqu'en avril 2019.

Passé ce délai, le maintien d'un TKD de la Châ sera conditionné par son remplacement.

### 3. Stratégie

#### 3.1. Exploitation et fréquentation des installations



- Ouverture dès mi-décembre.
- Fermeture dès mi-mars.
- Possibilité de prolongation de la durée d'exploitation, selon enneigement.
- Ouverture partielle ou complète sur site.

Les partenaires de ces installations sont les suivants :

- Ecole Suisse de Ski et de Snowboard Les Pléiades (ESSSP)
- Association des Pistes de Fond des Tenasses (APT)
- Transports Montreux-Vevey-Riviera (MVR)
- Ski-Club Blonay & QND Vevey-La Tour-de-Peilz
- MVT (Montreux-Vevey Tourisme)
- Restaurateurs

Dans le canton de Vaud, l'ESSSP se situe au 4ème rang en ce qui concerne le nombre des leçons données, immédiatement après Villars, Leysin, et Les Diablerets.

Le nombre de leçons privées dispensées par l'ESSSP, qui est à la hausse, confirme l'intérêt et la facilité d'accès du site. Enfin, depuis de très nombreuses années, l'ESSSP contribue très largement à l'enseignement du ski dans le cadre des programmes scolaires des écoles de toute la région.

Le site des Pléiades permet aussi à de nombreux clubs ou associations régionales d'organiser leurs concours, notamment les courses très populaires au-delà des frontières du district que sont le Raiffeisen Erika Hess Open (EHO) et le Slalom géant des Pléiades (Slagep).

L'ESSSP exploite aussi le site des Pléiades pour ses cours organisés en collaboration avec les écoles du district et particulièrement appréciés des élèves comme le démontre ce tableau du nombre de participants.

Saison	2012-2013	2013-2014	2014-2015	2015-2016	2016-2017
Vevey	304	325	291	356	227
Tour-de-Peilz	226	221	173	198	0
Blonay-St-Légier	237	227	223	244	231
Corsier-Corseaux- Chardonne-Jongny	299	292	308	290	240
Vacances	308	319	334	237	228
<b>Totaux</b>	<b>1374</b>	<b>1384</b>	<b>1329</b>	<b>1325</b>	<b>926</b>

De manière générale, il est à relever que les installations de sports d'hiver des Pléiades favorisent la pratique du sport et l'intégration sociale de centaines d'enfants par la pratique du ski.

### 3.2. Evolution des conditions d'enneigement

Depuis des nombreuses années, les souvenirs, les documents d'archives et diverses sources de renseignements permettent d'affirmer que le ski alpin se pratique aux Pléiades depuis l'époque où ce sport est apparu dans notre pays.

On peut affirmer que la possibilité de pratiquer le ski alpin et les perspectives de développement de cette activité furent l'un des paramètres pris en considération pour justifier la construction de la ligne de chemin de fer des Pléiades au début du siècle dernier.

Dans le contexte national où se sont développées des activités touristiques et sportives, les Pléiades ont toujours été un site connu, tout au long des quatre saisons.

Les municipalités sont parfaitement conscientes de la problématique de l'enneigement pour les stations de moyenne et basse altitude. Et même que la station des Pléiades ne rivalisera jamais avec les grandes stations de ski, *aux Pléiades, on skie avec peu de neige !* En effet, skiant sur des pâturages, 20cm de neige suffisent pour y pratiquer le ski.

Au chapitre de l'enneigement artificiel, il n'est pas envisagé d'entreprendre des investissements sur le long terme, mais de privilégier l'orientation nord du site dont le tracé du TKD de la Châ profite tout particulièrement.

Sa situation à proximité immédiate de l'agglomération de la Riviera permet d'attirer une clientèle populaire et familiale grâce à la diversité et la complémentarité des activités qui peuvent s'y pratiquer et à son accessibilité en transports publics, que ce soit en famille ou comme skieurs indépendants, adultes ou enfants. La réalisation de ce projet permettra d'améliorer encore son attractivité régionale.

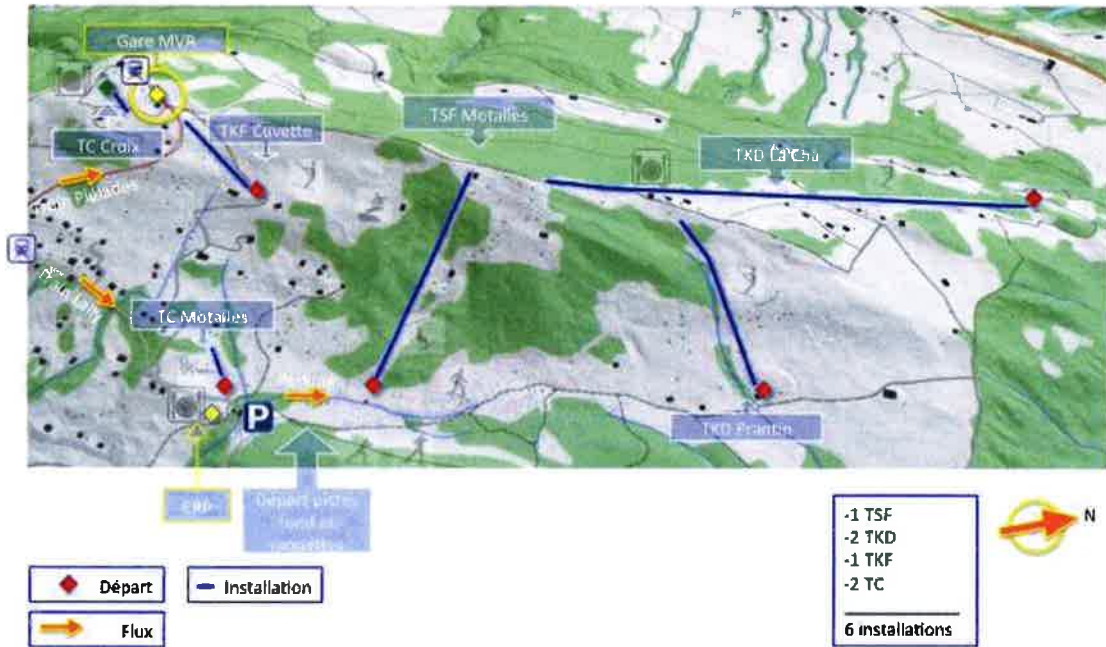
### 3.3. Importance du TKD de La Châ pour le domaine skiable

Le TKD de la Châ, installation historique et emblématique du site, représente pour beaucoup de jeunes skieurs l'aboutissement d'un apprentissage de la glisse et la réalisation d'un but en soi pour tout novice en ski alpin ou snowboard. Tant les nombreuses classes de neige que les familles l'apprécient durant les vacances scolaires et week-ends.

La diversité de ses pistes, l'orientation et une longueur de pistes supérieure à celles des autres installations représentent des caractéristiques essentielles au domaine skiable pour tous les utilisateurs. Dans une approche d'enseignement, plusieurs formes de terrains contribuent à la variété des difficultés, ce qui en fait un atout majeur, sinon indispensable, pour tout le domaine skiable des Pléiades comme le confirme la consultation du plan des installations.



## Plan des installations & infrastructures



Une renonciation au TKD de la Châ priverait les utilisateurs avancés, à la recherche d'une installation appropriée à leur niveau de ski en termes de variété de glisse et de longueur de pistes, des plus belles pistes du domaine skiable. L'orientation Nord du TKD de la Châ constitue un avantage certain et un gage d'exploitation absent de nombreux autres domaines skiables de basse altitude.

Le tableau des installations de remontées mécaniques aux Pléiades met encore un peu plus en exergue les caractéristiques qui font du TKD La Châ une pièce maîtresse du site.

Installation	Mise en service	Longueur	Dénivelé	Longueurs des pistes	Difficulté des pistes
TSF Les Motalles	2004	600m	186m	1600m	1 x bleue 1 x rouge
TKD Prantin	2004	449m	115m	600m	1 x rouge
<b>TKD La Châ</b>	<b>1975</b>	<b>1'295m</b>	<b>307m</b>	<b>3000m</b>	<b>2 x rouge</b>
TKF La Cuvette	1987	271m	35m	600m	2 x bleue

TSF=Télesiège fixe; TKD=Télési débrayable; TKF= Télési fixe

Le nombre de jours d'exploitation annuels du TKD de la Châ est généralement légèrement inférieur à celui de la station en raison de l'altitude inférieure de sa station de départ, mais aussi des pannes techniques dues à la vétusté de l'installation :

- 2012 = 50 jours
- 2013 = 47 jours
- 2014 = 49 jours
- 2015 = 63 jours
- 2016 = 23 jours
- 2017 = 32 jours

La rénovation de cette installation permettra de pérenniser le site dans son ensemble par l'amélioration de son attractivité, en particulier pour les activités familiales et par une diversification de la clientèle.

### **3.4. Tarifs et produits**

Les tarifs et produits actuels sont les suivants :

- Journée adulte (sans train) = CHF 24.00 (avec train: CHF 35.00)
- Journée enfant (sans train) = CHF 13.00 (avec train: CHF 18.00)
- Abonnements de saison à CHF 130.00 sans train / CHF 180.- avec train (y. c. réciprocité Rochers-de-Naye) avec subvention communale de CHF 80.00 aux enfants jusqu'à 16 ans domiciliés dans les communes de Blonay et St-Légier
- Ventes et promotions sur internet.

### **3.5. Stratégie de développement et d'évolution**

La mission principale de la CdP est d'assurer l'exploitation et l'entretien des installations de ski du domaine. De plus, elle a repris en décembre 2016 l'exploitation des pistes de fond, démontrant ainsi sa volonté de diversifier ses activités sur site au-delà de la discipline alpine.

La station de ski des Pléiades se veut un lieu d'apprentissage du ski destiné principalement aux débutants de tous âges et aux familles, conformément à l'adage "Aux Pléiades on apprend à skier et on skie en famille".

De par sa politique de prix très abordables et son accessibilité, le site est particulièrement apprécié par les utilisateurs de la région: une facilité d'accès par les transports publics à moins de 30' de Vevey, 20' de St-Légier-La Chiésaz et 15' de Blonay, est à mettre en évidence. Consciente du potentiel de développement de cette clientèle, MVR profitera de la mise en conformité LHand de plusieurs gares le long du trajet Vevey-Les Pléiades pour augmenter les capacités de transport en rallongeant les quais afin de pouvoir accueillir des compositions doublées. Le site des Pléiades se trouve ainsi à proximité immédiate du bassin de population du district, soit de plus de 85'000 habitants. Il offre en outre la possibilité d'une accessibilité en voiture, le rendant ainsi d'autant plus attractif.

Sur le court terme, un rapprochement avec les sociétés de remontées mécaniques voisines des Rochers-de-Naye visant à profiter de synergies en matière de compétences techniques, humaines et logistiques dans l'exploitation et les révisions des installations de remontées mécaniques est en discussion.

De manière plus globale, le développement des activités estivales, entre autres les possibilités d'exploitation des installations de remontée mécanique devra être étudié, parallèlement à la présente étude (cf. 3.7).

### **3.6. Magic Pass**

En avril 2017, plus de 19 sociétés de remontées mécaniques romandes se sont associées en coopérative pour mettre à disposition du grand public un abonnement dans un premier temps dégressif et incitatif. Son but est de promouvoir le ski à des tarifs abordables dans 25 domaines skiables. Ce produit novateur révolutionne le monde des abonnements dans toute la Romandie.

Plusieurs sociétés de remontées mécaniques de notre taille se sont ralliées à ce projet et contribuent ainsi à créer la relève des skieurs de demain.

Notre station ne disposant pas de systèmes de lecteurs de carte à puce « Ski-Data », la priorité des initiants s'est portée vers les stations déjà équipées d'un tel système, dont les Paccots et Rathvel qui ont fait le pas il y a deux ans.

Sensibles au vivier que représentent les petites structures comme le site des Pléiades, les dirigeants du MagicPass sont tout à fait ouverts à intégrer les stations de basse altitude et de profiter ainsi du potentiel de clientèle que représentent les skieurs de plaine. Celle-ci ne saurait toutefois être envisagée avant la saison 2018/2019.

Il est à relever qu'au-delà de l'impact promotionnel et conséquent de cette initiative, la CdP pourrait non seulement voir ses chiffres de fréquentation augmenter, mais également constater une diminution de certaines charges liées aux frais de marketing et de préparation d'avant-saison. Les préventes de ce produit contribuent à préparer le client et garantir un soulagement financier en avant-saison.

Il s'agit aussi de profiter des opportunités qu'offre la large diffusion de ce produit. Le marché romand étant très attentif à garder et reconquérir sa clientèle de sports d'hiver, les acteurs principaux et les petites entités de basse altitude s'unissent sur un front de promotion commun. Ce support accompagné de l'impact qu'il induit serait un facteur très positif pour la renommée du site des Pléiades bien au-delà de la saison hivernale et complémentaire aux démarches futures visant le développement des activités.

Plusieurs contacts entre une délégation du CA de la CdP et les dirigeants du MagicPass ont permis de mieux saisir les enjeux de cette promotion, d'en comprendre les bases de fonctionnement et mesurer ses implications. Les premières lignes d'une future collaboration en vue de la saison 2018/2019 ont ainsi pu être établies.

Dans l'intervalle, conscients de l'engouement généré par ce produit, le site des Pléiades a élaboré pour la saison 2017/2018, en collaboration avec Golden-Pass-Services, un nouveau produit promotionnel destiné exclusivement aux familles : l'abonnement « Pass Famille » (SKI + TRAIN pour 2 adultes et max 3 enfants) à un prix forfaitaire très attractif de CHF 49.00. Ce nouveau produit contribuera à donner un nouvel élan aux sports d'hiver dans la région, favorisant également les transports en commun.

Une campagne de promotion sera organisée conjointement avec le GoldenPass Services en automne 2017.

### **3.7. Synergies avec l'Espace Régional des Pléiades**

La construction de l'Espace Régional des Pléiades (ERP) vise à développer l'attractivité du domaine des Pléiades, non seulement pendant la saison hivernale, mais surtout de l'étendre aux autres saisons.

Si le maintien de l'attractivité de son domaine skiable constitue un ingrédient essentiel au succès de l'ERP en hiver, la CdP est parfaitement consciente de l'intérêt d'une diversification des activités, notamment par une éventuelle exploitation estivale du télésiège des Motalles. S'agissant d'une installation non débrayable, des études complémentaires seront nécessaires, mais ne font pas l'objet de l'étude préconisée par le présent préavis.



### **3.8. Participation régionale au financement de l'investissement**

Une participation régionale au financement de l'investissement futur par le biais de la CIEHL devra être négociée une fois le projet établi.

Même que cette installation figure dans la liste des installations sportives régionales nécessitant des investissements ces prochaines années établie par l'étude Bryois, au même titre que les piscines, ceci ne prédétermine en rien une entrée en matière le moment venu.

## **4. Présentation du projet d'études et calendrier**

### **4.1. Démarches nécessaires et phasage**

Les prescriptions en matière d'installation de transport par câble sont régies par l'Office Fédéral des transports. Celui-ci délègue aux Cantons la délivrance des autorisations pour la construction et/ou le remplacement de téléskis. L'organe de contrôle technique est le CITT. La loi fédérale sur les transports à câble et son règlement d'application font références et imposent les dispositions à prendre en vue de la délivrance des concessions d'exploitation.

Par conséquent, le développement d'un tel projet ne peut se faire sans la collaboration d'une équipe pluridisciplinaire composée d'un coordinateur, assisté d'un spécialiste en électromécanique issu généralement d'une entreprise de transport à câble. Les exigences en matière environnementale et technique nécessitent la participation de spécialistes (ingénieur civil, biologiste, géomètre, géologue, hydrogéologue) pour l'ensemble des phases du projet et, en particulier, celles liées à la préparation des dossiers de demande d'autorisation.

Au vu des étapes à franchir, il a été décidé de procéder en trois phases distinctes :

- Obtenir une prolongation de la concession de manière à assurer l'exploitation de l'installation dont la durée ne pouvait pas aller au-delà de 3 ans, soit jusqu'à l'hiver 2018-2019.
- Proposer, par le biais d'un préavis d'étude, l'élaboration d'un projet de remplacement comprenant un dossier technique finalisé, devisé sur la base d'appels d'offres et de devis détaillés et avalisés par les autorités compétentes.
- Présentation d'un préavis de réalisation en vue de l'exécution des travaux, une fois les deux étapes précédentes franchies.

La phase 1, effectuée en automne 2016, a permis l'exploitation de l'installation l'hiver dernier et le prolongement de l'autorisation d'exploiter pour les deux prochains hivers au grand maximum. Les frais engagés sont intégrés à ce préavis.

La phase 2 est une phase d'étude dont les coûts estimés font partie de ce préavis.

La réalisation en phase 3 fera l'objet d'un préavis futur sur la base des investigations et de la synthèse de la phase 2.

### **4.2. Objectifs de l'étude**

Lors de la mise sur pied du dossier de demande de prolongation d'exploiter l'automne dernier, une analyse de la situation a été effectuée avec l'appui d'une entreprise spécialisée. Cette première approche a démontré la nécessité de remplacer intégralement l'installation dont les infrastructures d'origine qui ont plus de 60 ans et l'équipement mécanique renouvelé en partie il y a plus de 40 ans ne répondent plus aux exigences actuelles.

Il ressort également que le tracé peut être conservé mais qu'une réflexion doit être portée sur la position de la station d'arrivée, aujourd'hui contraignante tant pour l'utilisateur que pour l'exploitant. Enfin, il a été également démontré l'intérêt vital de cette installation pour le domaine skiable (cf. 3.3).

L'objectif premier sera l'établissement des plans de principe et de détail (situation, coupes, profil en long) du TKD et de ses installations de départ et d'arrivée pour la mise à l'enquête du projet. Puis viendront la préparation du dossier technique, la validation des besoins ainsi que la planification des interventions et du mode opératoire. S'en suivront les analyses de spécialistes nécessaires à l'élaboration des dossiers de demande d'autorisation. En parallèle, le projet sera devisé sur la base d'appels d'offres et de devis détaillés en vue de la préparation d'une demande de crédit pour la réalisation de cette opération.

Dans le cadre de l'étude proposée, les possibilités d'exploiter l'installation du TKD de La Châ, une fois rénovée, également en dehors de la saison hivernale seront analysées. Il est également prévu d'étudier les possibilités de faciliter son utilisation aux personnes à mobilité réduite et aux débutants ainsi que les options de le prolonger pour rallier le sommet « Bondenoces », respectivement de le raccourcir pour en réduire les coûts d'investissements et d'exploitation.

#### 4.3. Calendrier

La planification prévisionnelle doit permettre la réalisation des travaux au plus tard en 2019. Celle-ci dépendra essentiellement de la durée des procédures et des difficultés qui peuvent survenir lors de l'élaboration des démarches administratives. Le planning proposé permet une réalisation dans les délais imposés par les autorités cantonales.

➤ Traitement du préavis d'étude au conseil communal	Octobre 2017
➤ Etude de projet	Octobre à décembre 2017
➤ Présentation du dossier aux propriétaires fonciers	Janvier 2018
➤ Préparation des dossiers pour autorisation	Janvier à avril 2018
➤ Dépose du dossier d'enquête	Avril 2018
➤ Appels d'offres	Mars à mai 2018
➤ Présentation du préavis de réalisation	Septembre 2018
➤ Démarrage des travaux	Avril ou Mai 2019
➤ Durée prévisible	4 à 5 mois

## 5. Aspects financiers

Les coûts des études se fondent sur des dossiers similaires et d'offres de prestations :

PRESTATIONS	MONTANTS	TOTAUX
<b>Phase 1 - Analyses préliminaires, avant-projet et demande de prolongation de la concession</b>		
a) Avant-projet		
- Ingénieur civil - Coordination générale	10'000.00	
- Electromécanique	4'000.00	
- Relevés géométriques et bases cadastrales	3'600.00	
b) Renouvellement, demande de prolongation		
- Ingénieur civil - Coordination générale	4'500.00	
- Expertise de l'installation - Electromécanique	3'500.00	
- Expertise des infrastructures - Génie civil	6'500.00	
- Travaux de mise en conformité	12'000.00	
<b>Total Phase 1 HT</b>		<b>44'100.00</b>
<b>Phase 2 - Projet - Enquête et demandes d'autorisations - Appel d'offres</b>		
- Ingénieur civil - Coordination générale	30'000.00	
- Ingénieur civil - Génie civil	18'000.00	
- Electromécanique	16'000.00	
- Géomètre	8'000.00	
- Notice d'impact	15'000.00	
- Etude pédologique	5'000.00	
- Dossier défrichement	5'000.00	
- Mise à l'enquête et procédures d'octroi de permis de construire	10'000.00	
- Etude de faisabilité pour une utilisation des installations mécaniques en dehors de la saison hivernale	8'000.00	
<b>Total Phase 2 HT</b>		<b>115'000.00</b>
<b>Total Phases 1 et 2</b>		<b>159'100.00</b>
Divers et imprévus	5%	7'955.00
<b>Total hors taxe HT</b>		<b>167'055.00</b>
TVA	8%	13'364.40
<b>Total TTC arrondi au millier supérieur</b>		<b>181'000.00</b>

### Remarque préliminaire

Les frais d'étude engagés à ce jour se montent à CHF 44'100 HT, dont 50% à charge de chacune des deux communes partenaires.

### Financement et amortissement

Le financement de cette dépense sera assuré par la trésorerie courante et amortie sur une période maximum de 10 ans.

### Plafond d'endettement

L'endettement effectif au 31.12.2016 se montait à CHF 55'696'991.15 ; le plafond voté se situant à CHF 95'000'000.-.

## Plan des investissements

La réalisation ultérieure de cet objet figure au plan des investissements de notre commune à hauteur de CHF 300'000.- pour 2018 et de CHF 300'000.- pour 2019.

### Charges financières

• Intérêts lissés 1,5 %	CHF	679.00
• Amortissement sur 10 ans	<u>CHF</u>	<u>9'050.00</u>
	CHF	9'729.00

## 6. Grille d'analyse Agenda 21

### 6.1. Cohérence sur le plan économique et communal

- Le projet répond à une demande pour la pratique du ski en famille et ce à proximité immédiate d'un bassin de population d'environ 85'000 habitants.
- Son impact environnemental durant la construction est en grande partie compensé par la promotion de l'utilisation de moyens TP existants.
- L'analyse des charges financières en cas de réalisation du projet sera effectuée dans le cadre de l'étude proposée.

### 6.2. Cohérence au niveau de la protection de l'environnement

- L'impact environnemental de la nouvelle installation sera minime du fait de l'utilisation du tracé existant avec des nivellements à réaliser sur quelques tronçons. Un défrichage minimal pourrait être nécessaire en cas de prolongation du tracé dans la partie supérieure du tronçon afin de ne pas diminuer la largeur de la piste de ski existante.
- La nouvelle installation permettra le démontage des pylônes existants, pour la plupart datant des années 50 et en grande partie attaqués par la corrosion.

## 7. Conclusions du préavis

Vu ce qui précède, la municipalité demande à ce qu'il plaise au conseil communal de :

- ⇒ autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;
- ⇒ octroyer à la municipalité la dépense pour les frais d'étude de CHF 90'500.- ;
- ⇒ amortir cette dépense sur une période maximum de 10 ans.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le syndic		La secrétaire adj.
A. Bovay		 N. Fuchs

Municipal-délégué : M. Dominique Epp, municipal